



Le pere de mon fils ne le soutient plus

Par **pretre moyenageux**, le **26/02/2008 à 19:51**

Excuse toute faute grammaticale et puis le manque d'accents, etc, c'est un clavier britannique... Bon, mon fils a maintenant 13 ans. Il a la double nationalite, anglaise et francaise, et quelque part je dois avoir des papiers, tels le lieu d'etat civil, etc, pour le prouver... en tout cas il a un passeport francais. Son pere et moi n'etions pas maries, et on vivait ensemble a Marseille. On s'est separe apres seulement 2 ans ensemble, mais pendant que je terminais mes etudes, il vivait en Angleterre et on essayait de faire marchait notre rapport pendant 3 ans en plus, bien qu'on ne vivait pas ensemble. J'ai eleve notre fils toute seule depuis des annees maintenant. Il refuse de soutenir son fils et laisse des messages abusifs sur mon repondeur, meme apres tout ce temps.

Je voudrais savoir si j'ai le droit de demander une pension apres tout ce temps, et si cela pourrait etre retroactif - et si c'est bien le cas, depuis quand ca peut dater... Son pere a acces a mon fils, et je ne l'ai jamais empeche de le voir, et pourtant depuis deux ans il ne l'a vu qu'une seule fois, pendant une heure, car il ne s'arrange pas pour payer le vol accompagne, etc. Il parle a mon fils tous les jours, mais refuse de negocier avec moi. Il est alcoolique. J'ai essaye de le poursuivre devant la justice britannique - a l'epoque il travaillait a Londres pour le Consulat Francais - mais il a menti a l'agence familial qui le poursuivait (le CSA), disant qu'en tant que diplomate etranger, il n'etait pas soumis aux lois britanniques! (Bien qu'il payait des impots, le loyer, etc, et qu'il vivait a Londres pendant 7 ans.) Je n'avais pas l'argent pour payer un avocat anglais verse dans le droit europeenne, et d'ailleurs il ne sont pas faciles a trouver!

Depuis des annees maintenant il ne verse rien du tout, et vu qu'il est celibataire sans dependant, et puis fonctionnaire depuis si longtemps, c'est encore plus injuste, car il doit gagner pas mal... Maintenant il vit a Geneve, travaillant pour le Consul la-bas...

Pour regler cette situation, quel serait le meilleur chemin a prendre?

Merci d'avance, tout conseil bien apprecie!